

# Commune de Cuzac

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2019

### Ordre du jour:

Délibération : Tarif cantine scolaire 2019-2020.

Délibération : Transfert 100 % voirie communale au Grand-Figeac.

Délibération : Approbation RPOQS Assainissement.

Soirée avec le Comité des fêtes : Accueil nouveaux habitants et récompenses jeunes diplômés.

Point sur le logement locatif.

Question diverses.

### Délibérations du conseil:

#### TRANSFERT DE 100 % DE LA VOIRIE COMMUNALE AU GRAND FIGEAC

Mme le Maire rappelle que, par délibération N° 12/2014 du 27 février 2014, le Conseil Municipal avait pris la décision de transférer la compétence voirie au Grand-Figeac, à hauteur de 70 % du linéaire classé de la commune.

Le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement transféré avait été déterminé en fonction des travaux réalisés sur les derniers exercices.

Au vu des dépenses de ces cinq dernières années et des ratios €/ml de Cuzac, il apparaît que les montants transférés pour 70 % de la voirie seraient suffisants pour assurer l'investissement et l'entretien de la totalité de la voirie et de l'éclairage public, ce dernier ne pouvant être réalisé par Grand-Figeac que si 100 % de la voirie est transféré.

Mme le Maire propose donc de transférer 100 % de la voirie communale, en conservant la même enveloppe financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et décide de transférer au Grand-Figeac la totalité de la voirie, sans modification de l'enveloppe budgétaire. Un point sera fait ultérieurement avec les responsables du Grand-Figeac pour confirmer cette enveloppe.

#### TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Madame le Maire rappelle l'organisation de la cantine, restaurant scolaire, avec la fourniture des repas par l'E.S.A.T. l'Abeille à Figeac.

L' E.S.A.T. l' Abeille facture les repas à la commune et la commune facture les repas aux familles.

Pour l'année scolaire 2019/2020 l' E.S.A.T. nous informe que le prix du repas passera de **3,95 € TTC à 4,00 € TTC**. Le tarif appliqué aux familles sera le même que celui de l' E.S.A.T. soit 4.00 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette proposition pour l'année scolaire 2019/2020.

#### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Cuzac. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### ACHAT TERRAIN ABORDS PUIITS COMMUNAL

Mme le Maire rappelle que certains terrains situés dans le périmètre de protection du puits communal n'appartiennent pas, à ce jour, à la commune de Cuzac. Elle propose l'achat de deux parcelles sises section A aux abords du Lot, appartenant à la famille Babet, pour le prix de 0.50 € le m2 soit la somme de 505 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet d'achat des parcelles n°1600 (48 centiares) et 1602 (9 ares 62 centiares) appartenant à la famille Babet pour la somme de 505 € et autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cet achat.

#### Questions diverses :

La commune étant propriétaire d'un terrain à Floirac, actuellement exploité par un agriculteur, un courrier sera rédigé pour l'informer des conditions d'exploitation.

Une réclamation a été faite par un administré concernant le règlement de facturation du service assainissement. Une réponse lui sera adressée dans les prochains jours. Le dossier est à l'étude.

Une petite réception en collaboration avec le Comité des fêtes et le Foyer Rural sera organisée dimanche 15 décembre 2019 après-midi ( - décoration sapin de Noël - accueil des nouveaux habitants de la commune) suivie d'un goûter convivial.

Point sur le logement locatif, deux loyers restent impayés.

Un constat d'infraction a été établi par la DDT du Lot au niveau du commerce "Crousti miam" pour panneaux publicitaires apposés illégalement , ceux-ci doivent être enlevés.

Les propriétaires devront aussi se mettre aux normes par rapport aux établissements recevant du public.

L'enlèvement des ordures au village de Laborie posent problème (difficulté pour retournement du camion). A terme cette collecte considérée par le Syded comme un point noir serait supprimée.

Il serait souhaitable qu'un élu ou un administré se porte référent pour la lutte contre l'invasion de la plante "ambrosie" très allergisante, afin d'assister aux réunions d'information.

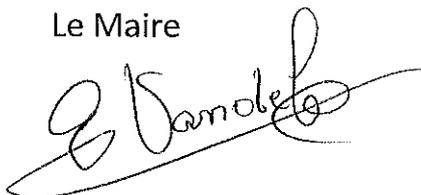
L'architecte chargée de la restauration de la Grange présentera aux élus le projet chiffré, mercredi 18/09.

les repas conviviaux du mercredi reprendront le 16 octobre , le calendrier fixé pour les suivants vous sera communiqué.

Le dimanche 19 janvier 2020 a été retenu pour le repas traditionnel avec les aînés.

A Cuzac, le 17 septembre 2019.

Le Maire



Geneviève VANDEKERCKHOVE